

Opac ou catalogue ?

Gaston Bernier

Volume 40, Number 2, April–June 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033458ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033458ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bernier, G. (1994). Opac ou catalogue ? *Documentation et bibliothèques*, 40 (2), 101–101.
<https://doi.org/10.7202/1033458ar>

Opac ou catalogue?

La force ou la vitalité d'une langue se mesure à sa capacité d'intégration des réalités nouvelles et de son aptitude à les nommer avec le vocabulaire qui est le sien ou tout au moins avec des mots nouveaux qui respectent ses pratiques et usages.

L'informatisation des fonctions bibliothéconomiques et l'informatisation en général rendent inévitables un ajustement du langage et sa modernisation. On pourrait dire que, en la matière, on connaît une période d'incertitude et de turbulence. Pendant quelques années, la langue des Québécois et du milieu professionnel, sera truffée de mots anglais, lesquels sont importés en même temps que l'équipement informatique et les logiciels.

On se rappellera une époque passée et similaire: celle de l'apparition des automobiles et de l'utilisation des mots du sillage, «bumper» et «windshield», «tire» et «wiper», «brake» et «choke», etc. Avec les ans, le vocabulaire en a été francisé après beaucoup d'efforts. Et encore!

Le raz-de-marée informatique draine avec lui sa cohorte de mots anglais et d'expressions qu'on a de la difficulté à rendre correctement en français. On parle de «système corporatif», de «CD-ROM», de «disques rigides». Bref, on fait de la traduction littérale ou, si cela est trop difficile, on emploie l'expression telle quelle.

Depuis quelques années, les fichiers traditionnels ou catalogues sur fiches disparaissent et sont remplacés par des fichiers ou catalogues informatisés, ou encore ordinologiques. Comme on peut le

voir, les équivalents ne manquent pas pour rendre les expressions anglaises courantes. On peut donc, à juste titre, se demander pourquoi on fait appel à l'acronyme ou au sigle «opac» (Online public access catalog). Il est possible que dans un siècle l'abréviation «opac» soit d'un usage courant et qu'on la reconnaisse, à ce moment-là, comme un mot d'origine américaine mais tout à fait intégré à la langue française. Il en serait de ce mot comme il en est aujourd'hui de «radar» (abréviation de Radio detecting and ranging) ou de «motel» (mot-valise formé à partir de moto-car et de hôtel). Cependant, avant de laisser le mot s'installer à demeure, on peut essayer d'évaluer sa pertinence et de contre-vérifier l'absence apparente d'équivalents français.

L'acronyme «opac» fusionne et télescope trois éléments: 1) catalogue 2) informatisé et 3) consultable par le public. On peut, en toute logique, constater que le dernier est inutile. Ne va-t-il pas de soi que le catalogue ou le fichier d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation est à la disposition des abonnés ou des lecteurs? Les historiens des bibliothèques peuvent témoigner du fait que les catalogues ont connu bien des formes et des mutations à travers les âges: les simples listes, les catalogues imprimés et distribués au lectorat, les fichiers consultables sur place. Temporairement, on a peut-être dû parler de catalogue imprimé le temps qu'on oublie la forme précédente. Mais l'essentiel est resté «catalogue», sans le poids ou les gangues circonstancielles.

Les habitués du milieu feront remarquer qu'on dit «opac» pour bien distinguer

le catalogue des usagers de celui des bibliothécaires qu'on appelle parfois le «catalogue expert» ou le «catalogue en mode expert». On comprendra facilement le besoin de marquer les deux réalités. On reconnaîtra, toutefois, que cette dernière expression ne dit pas très bien ce qu'on voudrait lui faire signifier. Au demeurant, elle est un peu élitiste, pédante et même choquante.

Y a-t-il des solutions? Les plus simples seraient de parler du «catalogue des lecteurs» ou du «catalogue des usagers» d'une part et, d'autre part, de «catalogue interne» ou de «catalogue de travail». Les férus de sigles et d'abréviations pourront faire leurs choux gras de «Calec» (catalogue des lecteurs), de «CIL» ou de «CIDL» (catalogue informatisé des lecteurs), de «Cati» ou de CI (catalogue interne informatisé). Et on pourrait multiplier les possibilités.

Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec